

J'ai oublié, monsieur l'Orateur, un point concernant l'agriculture. Voici ce qu'on lit dans le discours du Trône:

Les Canadiens ont bénéficié de bonnes récoltes et d'une forte demande pour leurs produits agricoles.

C'est peut-être le cas dans certains endroits, mais dans ma circonscription, on estime que l'industrie agricole n'a pas été aussi florissante qu'elle aurait pu l'être, au cours des deux dernières années.

Monsieur l'Orateur, je vais consacrer un moment à parler de l'agriculture et des difficultés que rencontrent les cultivateurs de ma circonscription. Vous le savez, je représente la circonscription de Vègreville, située dans la partie centre-est de l'Alberta, d'une superficie de 5,500 milles carrés. L'agriculture y est l'industrie première, bien qu'on y trouve malgré tout des industries pétrolières, gazéifères et houillères et une industrie de produits chimiques. L'agriculture demeure pourtant l'industrie primordiale.

Je suis heureux de voir que nous avons un nouveau ministre de l'Agriculture (M. Greene) et je tiens à le féliciter de s'être vu confier le portefeuille le plus important, à mon avis. Il a accepté, j'en suis sûr, un poste plus important qu'il ne le pense, car il devra réparer toutes les erreurs commises par son prédécesseur au cours des trois dernières années.

• (4.20 p.m.)

Je constate qu'il n'a pas tardé à approuver une subvention de 30 millions de dollars d'aide à l'étranger, sous forme de produits agricoles, accordée aux nations moins privilégiées que la nôtre. Mais que va-t-il faire pour les cultivateurs de l'Ouest? Pour ceux de la rivière de la Paix qui ont perdu leurs récoltes en 1965 et pour la majorité des cultivateurs de l'Alberta qui ont perdu les leurs en 1964? Certains diront que 1964, c'est déjà loin, mais je vous assure que non. La preuve, c'est que la direction de l'assistance à l'agriculture des Prairies vient tout dernièrement de communiquer les conclusions de la Commission de révision des appels et décisions de 1964, aux termes de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies. Leur dernière réunion a eu lieu le 25 novembre dernier, je crois, et j'ai reçu le rapport le 6 janvier. C'est pourquoi je parle encore de l'assistance à l'agriculture des Prairies de 1964.

Cette année-là, les cultivateurs ont eu de graves difficultés dans ma circonscription. Les conditions ressemblaient à celles qu'a connues la vallée de l'Ottawa l'année dernière. Quiconque habite ici reconnaîtra que les cultivateurs de la région ont éprouvé bien des difficultés. Même à cette région du Canada,

[M. Fane.]

colonisée depuis plusieurs générations, il a fallu fournir de l'aide. La plupart des cultivateurs de ma circonscription, de la région dont je parle, ont subi de lourdes pertes. Les inspecteurs de l'assistance à l'agriculture des Prairies ont fait des tournées d'inspection et recommandé des paiements dans la plupart des cas. Il y a douze cantons auxquels je m'intéresse particulièrement en ce moment. A ceux qui ne sauraient pas ce qu'est un canton, je dis qu'il comprend 36 sections disposées en carré, soit une superficie de 6 milles carrés environ. Les douze cantons que j'ai mentionnés ont eu droit aux allocations en vertu de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies. Par la suite, cependant, cette approbation a été retirée parce qu'on a constaté qu'un ou deux cultivateurs, dans chacun de ces cantons, avaient donné des renseignements erronés, de propos délibéré ou non, je ne saurais dire. Mais ces cantons ont été laissés de côté à cause de ces quelques personnes.

J'ai eu deux entretiens avec le directeur du service d'assistance à l'agriculture des Prairies. Il est venu chez moi une première fois et nous avons passé quatre ou cinq heures ensemble. La fois suivante, le 6 janvier, il est venu à Edmonton uniquement pour discuter à nouveau la situation avec moi après que le Conseil de révision eut terminé ses délibérations. Le directeur m'a dit qu'il n'était pas personnellement responsable de cet imbroglio; il avait reçu des directives d'en haut. Le Conseil de révision, sans plus de formalité, a rejeté ces deux régions et les a déclarées inadmissibles. Cette décision est d'une rigueur excessive pour ces gens qui méritent réellement d'être mieux traités. Il faut examiner minutieusement cet état de choses.

Que l'on n'aille pas croire que les versements effectués en vertu de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies soient un pur don du gouvernement. Il n'en est rien. Chacun des cultivateurs qui vend des céréales à la Commission canadienne du blé verse à cette caisse 1 p. 100 du revenu en espèce de ses ventes. Les primes ne correspondent évidemment pas toujours aux paiements requis. Parfois, le gouvernement est obligé de verser un montant égal à celui de la cotisation des cultivateurs. Mais si le gouvernement subventionne effectivement l'industrie la plus importante pour l'existence même de la nation, et dans la proportion relativement minime dont je viens de parler, son initiative n'est pas extraordinaire et il n'y a sûrement pas de raison de s'en plaindre.

Depuis mon arrivée à la Chambre il y a près de huit ans, j'ai demandé assidûment à chaque ministre de l'Agriculture de modifier la loi sur l'assistance à l'agriculture des